GLOBAL PARTNERSHIP for EDUCATION

# APPEL à l'ACTION
## Deuxième Reconstitution du GPE



# Tenir Notre Promesse :
# L'accès de tous les enfants handicapés

Il y a 20 ans, en juin 1994 à Salamanque (Espagne), les représentants de 92 États et de 25 organisations internationales se sont réunis pour la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux. Ils se sont accordés sur une déclaration concernant l'éducation de tous les enfants handicapés, appelant à faire de l'inclusion la norme.

À l'occasion du 20e anniversaire du Cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux de Salamanque, nous, membres du Partenariat mondial pour l'éducation, réaffirmons notre volonté de protéger et de respecter le droit à une éducation inclusive de tous les enfants et les jeunes, et appelons l'ensemble des gouvernements, bailleurs de fonds, organisations internationales, organisations de la société civile, entreprises privées, fondations, enseignants et élèves à unir leurs forces pour prendre des mesures coordonnées afin d'honorer nos engagements en faveur des enfants et des jeunes handicapés. Ces actions viseront à :

- mettre un terme à l'invisibilité et à l'exclusion des enfants et des jeunes handicapés de l'éducation en améliorant la collecte d'informations et de données probantes ;
- rendre les écoles et l'apprentissage accessibles et utiles à tous ; et
- établir des partenariats aux niveaux local, national et international en vue de promouvoir l'éducation inclusive pour tous les enfants et les jeunes dès aujourd'hui et après 2015.

Le Partenariat mondial pour l'éducation s'engage en faveur d'une éducation de qualité pour tous les enfants, qui donne la priorité aux plus pauvres et aux plus vulnérables. En dépit des progrès accomplis en direction des objectifs de l'Éducation pour tous, près de la moitié des 57 millions d'enfants actuellement non scolarisés dans le primaire n'iront jamais à l'école. Cela s'explique généralement par les circonstances dans lesquelles ces enfants naissent, à savoir la pauvreté, le sexe, l'origine ethnique, le fait de vivre dans une région rurale ou dans un milieu socialement défavorisé: autant de facteurs qui peuvent engendrer la discrimination et la marginalisation. Cependant, le facteur le plus négligé reste le handicap.[1]

**Le Partenariat mondial pour l'éducation, les bailleurs de fonds, ainsi que les partenaires internationaux et du secteur privé prennent les engagements suivants :**

- Utiliser le nouveau modèle de financement du GPE pour promouvoir systématiquement une éducation ouverte à tous les enfants handicapés, par le biais de plans sectoriels crédibles répondant aux besoins éducatifs de tous les enfants exclus, d'une amélioration des données sur le handicap et d'incitations en faveur de stratégies nationales garantissant l'accès équitable des enfants handicapés à une éducation de qualité ;
- Investir dans le développement de méthodologies et le renforcement des capacités pour enrichir la base de connaissances permettant d'identifier et d'atteindre les enfants handicapés et d'améliorer leurs acquis scolaires ;
- Mobiliser un appui financier et technique pour garantir la capacité des pays à mettre en œuvre une éducation inclusive pour tous, en s'assurant que tous les programmes éducatifs bénéficiant d'un financement extérieur intègrent les enfants et les jeunes handicapés ;
- Promouvoir l'échange sur les recherches menées, les contacts établis et les meilleures pratiques adoptées pour planifier et dispenser une éducation inclusive répondant aux besoins des enfants handicapés ; et
- Inscrire l'éducation inclusive de qualité pour tous au nombre des objectifs mesurables du programme de développement pour l'après-2015, en donnant la priorité aux enfants les plus marginalisés, et plus particulièrement aux enfants handicapés.

**Les gouvernements et les Groupes locaux des partenaires de l'éducation prennent les engagements suivants :**

- Veiller à ce que les plans et budgets sectoriels de l'éducation soient fondés sur des analyses approfondies du secteur de l'éducation, incluant un état des lieux et des objectifs à atteindre pour les enfants les plus marginalisés, notamment les enfants handicapés ;
- S'assurer que les enseignants reçoivent une formation et un soutien adéquats pour dispenser leur enseignement dans les écoles inclusives et que les établissements, les programmes scolaires, les supports d'apprentissage et les évaluations soient accessibles aux élèves handicapés;
- Garantir et faciliter la participation des parents, des communautés, des associations de personnes handicapées et d'autres groupes concernés par le handicap dans le processus de planification et de prise de décision en matière d'éducation aux niveaux régional et local ; et
- Établir des partenariats intersectoriels pour favoriser la scolarisation des enfants handicapés, notamment à travers une collaboration entre les secteurs de l'éducation et de la santé, des transports, de la protection sociale et de la réhabilitation communautaire.

**Les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile prennent les engagements suivants :**

- Appuyer les processus d'identification des enfants handicapés afin de recueillir des données fiables ;
- Renforcer la collaboration avec les organes officiels nationaux et leur participation à la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés ; et
- Garantir l'inclusion de tous les enfants et jeunes handicapés dans tous les programmes éducatifs financés par les ONG.

## Réitérant les engagements pris à Salamanque, nous rappelons ce qui suit :

- Chaque enfant a un droit fondamental à l'éducation et doit avoir la possibilité d'apprendre et de développer son plein potentiel.
- Chaque enfant a des caractéristiques, des intérêts, des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres. Chaque enfant a droit à une éducation adaptée, qui répond à ses besoins particuliers.
- Les écoles ordinaires ayant une orientation intégratrice et une pédagogie centrée sur l'enfant offrent les meilleures garanties d'efficacité pour combattre les attitudes discriminatoires, créer des communautés accueillantes, lutter contre l'exclusion sociale et permettre l'accès à l'éducation pour tous, dans la mesure où elles dispensent une éducation de qualité à la majorité des enfants et améliorent la rentabilité des systèmes éducatifs.
- Les systèmes éducatifs doivent être conçus et les programmes d'éducation doivent être mis en œuvre de manière à s'adapter aux caractéristiques et à répondre aux besoins les plus divers des enfants.
- Les systèmes éducatifs inclusifs doivent être considérés comme un outil essentiel pour garantir à tous les élèves une éducation de qualité.

## Les enfants et les jeunes handicapés ont le droit à un accès égal à l'éducation. Ce droit doit être systématiquement respecté et protégé. Il relève de notre responsabilité à tous.

## Des promesses non tenues

Dans de nombreuses régions du monde, les enfants handicapés sont plus susceptibles de ne pas être scolarisés que ceux de n'importe quel autre groupe. Même s'ils vont à l'école, les enfants en situation de handicap sont souvent plus à risque d'abandonner prématurément leur scolarité. Les résultats d'une enquête menée auprès de ménages issus de 13 pays à revenu faible et intermédiaire montrent que les enfants handicapés âgés de 6 à 17 ans ont une probabilité de scolarisation nettement inférieure à celle de leurs pairs non handicapés . Dans certains pays, le handicap peut multiplier par deux, voire plus, la probabilité de ne pas être scolarisé. Même si les enfants handicapés parviennent à entrer dans le système éducatif, la qualité et le type d'enseignement reçu (souvent dans des écoles spéciales) peuvent être de puissants facteurs d'exclusion sociale et conforter les préjugés sociétaux concernant le handicap.

Cette situation perdure en dépit des engagements et des résolutions de la communauté internationale :

- La déclaration de Salamanque de 1994 énonce que « les écoles intégratrices partent du principe fondamental que tous les élèves d'une communauté doivent apprendre ensemble, dans la mesure du possible, quels que soient leurs handicaps et leurs difficultés. [...] La création d'écoles intégratrices en tant que meilleur moyen d'assurer l'éducation pour tous doit être reconnue comme un facteur-clé de la politique gouvernementale. Il faut lui accorder une place privilégiée dans le programme de développement du pays ».
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées[2] est entrée en vigueur en mai 2008. À ce jour, 145 parties ont ratifié la Convention qui garantit entre autres le droit à une éducation inclusive pour les personnes handicapées. L'Article 24 stipule que le droit des personnes handicapées à une éducation inclusive doit être assuré à tous les niveaux, quel que soit l'âge, sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, et que les enfants handicapés ne doivent pas être exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire.

Néanmoins, de nombreux pays n'ont toujours pas de politiques d'éducation inclusive, et lorsqu'elles existent, les écarts entre la théorie et la pratique posent des problèmes colossaux. En conséquence, les enfants handicapés continuent d'être exclus de l'accès à une éducation de qualité.

**Les limites des données sur le handicap :** Dans le prolongement de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Rapport mondial sur le handicap de 2011 indique que plus d'un milliard de personnes dans le monde (soit 15 % de la population mondiale) souffrent d'un handicap. Les estimations sur le nombre d'enfants (0 à 14 ans) en situation de handicap varient entre 93 et 150 millions.[3]

Toutefois, leur nombre est largement sous-estimé dans la plupart des pays en développement, la stigmatisation faisant obstacle à un recensement adéquat. Si les enfants souffrant de handicaps modérés à sévères bénéficient d'une certaine reconnaissance, ceux dont le handicap est léger, voire invisible, sont ignorés. Or, ces derniers représentent une proportion élevée des enfants qui abandonnent leur scolarité ou n'achèvent pas le cycle primaire.

**Obstacles à l'inclusion :** Bien que l'on ne dispose pas de chiffres exacts, il ne fait aucun doute que les taux de scolarisation et d'achèvement du cycle primaire des enfants handicapés sont très faibles. L'abandon de la scolarité avant l'achèvement du cycle primaire et l'impossibilité d'accéder au cycle secondaire affectent sans commune mesure les enfants handicapés.

Parmi les multiples obstacles à l'accès des enfants handicapés à l'éducation, à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre scolaire, figurent :

- les attitudes négatives, les croyances et l'ignorance face au handicap ;
- l'absence de politiques et de définitions claires de l'éducation et de l'apprentissage inclusifs ;
- l'absence de mise en œuvre des politiques en raison d'un manque de compréhension et d'un déficit de capacités ;
- l'insuffisance et l'inadéquation de la formation des enseignants ;
- l'inaccessibilité des établissements et des moyens de transport ;
- la rigidité des programmes scolaires et des systèmes d'évaluation, à laquelle s'ajoutent des méthodes d'enseignement non inclusives et un manque de supports pédagogiques adaptés ; et
- l'absence de prise en compte des enfants handicapés dans l'évaluation des résultats en termes d'accès, d'équité et de qualité.

**Absence d'approche globale :** En dépit des nombreuses initiatives intéressantes visant à garantir une éducation inclusive, les politiques de santé, de protection sociale et d'éducation sont souvent déconnectées les unes des autres. De même, les programmes de réhabilitation communautaires et issus de la société civile, ainsi que les campagnes de dépistage et les interventions sanitaires sont souvent dissociés des services éducatifs. L'éducation inclusive pour tous nécessite donc un effort concerté pour assurer une prise en charge globale des enfants handicapés.

Des actions concrètes et ciblées (p. ex. collecte de données, accès à l'école et à l'apprentissage et établissement de partenariats pour obtenir des résultats) doivent être entreprises par tous les acteurs à tous les niveaux **pour faire de l'inclusion une réalité.**

*[1]Filmer, Deon, Disability, Poverty, and Schooling in Developing Countries: Results from 14 household surveys, Revue économique de la Banque mondiale, vol. 22, nº1, 2008, p. 141–163, cité par l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale, Rapport mondial sur le handicap, 2011*

*[2]http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413*

*[3]Rapport mondial sur le handicap. Genève, OMS 2011*